



Gymnastique artistique féminine

RÈGLEMENTATION TECHNIQUE

Mise à jour en septembre 2022

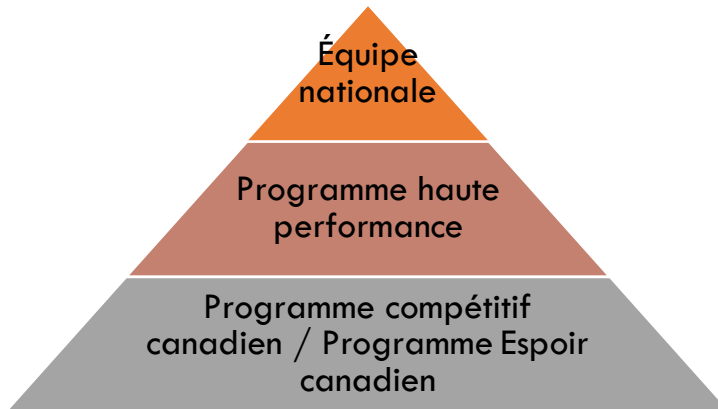


TABLE DES MATIÈRES

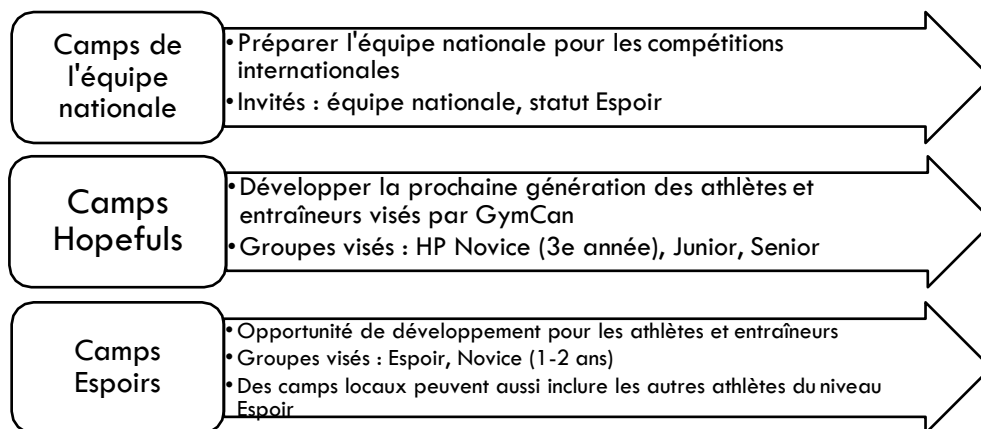
1.	ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	2
2.	PROGRAMME HAUTE PERFORMANCE (HP)	3
2.1	INTENTION	3
2.2	STATUT HAUTE PERFORMANCE.....	3
2.3	PROCESSUS DE PÉTITION POUR LA LISTE HP.....	4
2.4	CHANGEMENT DU STATUT ET/OU TRANSFERT DE CATÉGORIE DANS LE PROGRAMME NATIONAL.....	6
3.	COMPÉTITIONS NATIONALES GAF	6
3.1	COMPÉTITIONS NATIONALES GAF.....	6
3.2	INSCRIPTION POUR ÉLITE CANADA ET LES CHAMPIONNATS CANADIENS	6
3.3	ACCÈS AUX AIRES DE COMPÉTITION, D'ENTRAÎNEMENT ET D'ATTENTE.....	7
3.4	RESPONSABILITÉS DES OPT ET DES CLUBS	8
3.5	PROCÉDURES DE COMPÉTITION	9
3.6	ÉLITE CANADA	9
3.7	CHAMPIONNATS CANADIENS	12
4.0	UNIFORMES	15

STRUCTURE DU PROGRAMME GYM CAN

PROGRAMMES DE COMPÉTITION



CAMPS



1. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

En plus des règles générales d'admissibilité de la section 1, les règles suivantes s'appliquent spécifiquement au programme GAF :

- Une athlète étrangère peut prendre part aux compétitions nationales GAF si elle obtient l'approbation du Gestionnaire de programme GAF.
 - Si l'athlète a déjà compétitionné pour son pays d'origine, une demande officielle de sa fédération nationale (au nom de l'athlète) doit être envoyée à GymCan.
 - L'athlète visiteur sera considéré comme athlète hors-concours
 - L'athlète pourra participer à la compétition par équipe, au concours individuel multiple et finales par appareil en plus des athlètes canadiennes. Elle est admissible pour la finale au concours individuel multiple et finales par appareil avec classement et médailles doublés.

2. PROGRAMME HAUTE PERFORMANCE (HP)

2.1 1 INTENTION

Identifier et contribuer au développement et à la préparation des athlètes HP qui représenteront le Canada aux compétitions internationales et se classeront parmi les meilleures athlètes au monde. Voir le manuel du programme HP pour plus de détails.

2.2 2 STATUT HAUTE PERFORMANCE

Le statut haut performance (HP) est accordé aux :

- Athlètes Senior, Junior et Novice et leurs entraîneurs – identifiés selon le processus et les critères en place
- Clubs des athlètes haute performance

2.2.1 .1 IDENTIFICATION

- Il existe deux manières d'accéder au programme HP Senior, Junior et Novice :
 - Élite Canada
 - Pétition acceptée par le Groupe de travail des pétitions (GTP)
- Les âges spécifiques d'admissibilité sont inscrits dans le manuel HP mis à jour annuellement

Le groupe de travail des pétitions HP est composé de :

- Amanda Tambakopoulos (présidente – aucun vote)
- David Kikuchi, ECÉN par intérim
- Jeremy Mosier, membre nommé par le CPF

2.2.2 .2 LISTES HP

2.2.2.1 NOMBRE MAXIMAL D'ATHLÈTES ET BRIS D'ÉGALITÉ

- a) Les listes HP Senior, Junior et Novice peuvent inclure jusqu'à un maximum de 32 athlètes par catégorie
- b) Si moins de 32 athlètes sont sur la liste, des athlètes supplémentaires peuvent être sélectionnées par le GTP selon les critères ci-dessous, jusqu'à l'atteinte du maximum.
- c) Le maximum permis pourrait être supérieur si un bris d'égalité ne peut être effectué avec les règles actuelles et s'il y a plus d'athlètes en égalité que le nombre de places disponibles. Dans ce cas, toutes les athlètes en égalité recevront le statut HP.

2.2.2.2 COMPOSITION DES LISTES HP

- a) La liste Senior est composée dans l'ordre suivant :
 1. Athlètes actuellement brevetées et athlètes de l'équipe nationale (incluant la liste Espoir) qui compétitionnent dans la catégorie Senior à Élite Canada ou qui ont reçu une exemption de l'EÉN ou désigné
 2. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnées au critère 1 et qui terminent dans le top 14 au concours individuel multiple à Élite Canada

3. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnées aux critères 1 et 2 et qui terminent dans le top 3 à chaque appareil (1^{er} saut seulement) suite aux 2 jours de compétition à Élite Canada
 4. Pétitions, jusqu'au maximum de 32 athlètes pour la catégorie HP Senior (maximum 4 pétitions des athlètes de la NCAA)
- * Se référer au manuel HP pour la définition des âges, référence aux années de naissance

b) La liste Junior est composée dans l'ordre suivant :

1. Athlètes actuellement brevetées et athlètes de l'équipe nationale (incluant la liste Espoir) qui compétitionnent dans la catégorie Junior à Élite Canada ou qui ont reçu une exemption de l'EÉN ou désigné
2. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnées au critère 1 et qui terminent dans le top 14 au concours individuel multiple à Élite Canada
3. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnées aux critères 1 et 2 et qui terminent dans le top 3 à chaque appareil (1^{er} saut seulement) suite aux 2 jours de compétition à Élite Canada
4. Pétitions, jusqu'au maximum de 32 athlètes pour la catégorie HP Junior

* Se référer au manuel HP pour la définition des âges, référence aux années de naissance

c) La liste Novice est composée dans l'ordre suivant :

1. Top 24 absolu des athlètes classées au concours individuel multiple de la catégorie Novice après deux jours combinés à Élite Canada et qui désirent compétitionner dans la catégorie HP Novice
2. Jusqu'à 8 athlètes acceptées par le GTP

2.2.2.3 ACCEPTATION DU STATUT HP

- a) Une athlète ayant été acceptée par le processus de pétition a tous les privilèges associés au statut HP
- b) Les entraîneurs des athlètes admissibles doivent confirmer la participation de leur(s) athlète(s) dans le programme HP avec le formulaire en ligne envoyé suite à Élite Canada.

23 3 PROCESSUS DE PÉTITION POUR LA LISTE HP

- a) La [pétition COMPLÈTE](#), incluant le formulaire, justification, information & données pertinentes, vidéos récentes (3 mois) des performances désirées, doit être reçue par le GPGAF au plus tard 5 jours suite à Élite Canada.
- b) Une pétition pour raison médicale (maladie ou blessure) au moment d'Élite Canada doit inclure un billet médical (d'un médecin) et un rapport médical certifiant :
 - a. La date où la maladie a commencé ou la date de la blessure – vraiment important si durant Élite Canada
 - b. La nature de la maladie ou blessure
 - c. Que la maladie ou blessure a empêché l'athlète de compétitionner à Élite Canada
 - d. Protocoles de récupération
 - e. Dates attendues pour un retour partiel puis complet à l'entraînement

L'information fournie par l'entraîneur ou un thérapeute ne peut pas être utilisée pour remplacer le certificat médical.

L'entraîneur qui fait la pétition est responsable de soumettre l'information appropriée. GymCan ne demandera pas d'information supplémentaire si le certificat médical est incomplet. La pénalité du paragraphe ci-dessous s'appliquera automatiquement.

UNE ATHLÈTE AYANT UN CERTIFICAT MÉDICAL N'INDIQUANT PAS DE DATE DE RETOUR PARTIEL ET COMPLET À L'ENTRAÎNEMENT POURRAIT ÊTRE DÉSAVANTAGÉE SI LE NOMBRE DE PÉTITIONS REÇUES EST SUPÉRIEUR AU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES.

- c) Si l'athlète était inscrite à Élite Canada, il n'y a aucuns frais pour la pétition. Si l'athlète n'était pas inscrite, un paiement d'un montant de 100 \$ doit accompagner la pétition.
- d) Les pétitions seront examinées par le groupe de travail, qui prend ses décisions par consensus.
- e) Le groupe de travail n'a pas obligation de remplir le maximum de places permises par les règlements techniques.
- f) L'avis de l'acceptation ou du refus des pétitions sera envoyé aux clubs au plus tard 5 jours suite à la publication des résultats officiels d'Élite Canada 2022.
- g) Les pétitions doivent être effectuées avec le [formulaire disponible ici](#). Les pétitions incomplètes ne seront pas acceptées.

2.3.1 CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DES ATHLÈTES NE FAISANT PAS PARTIE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les critères ci-dessous seront considérés pour le classement des pétitions des athlètes ne faisant pas partie de l'équipe nationale. Cette liste n'est pas en ordre de priorité.

Statut

1. Membre de l'équipe nationale ou Espoir dans les 3 dernières années
2. Statut HP Novice, Junior ou Senior pour une année complète durant les deux dernières années
3. Athlète ayant représenté le Canada lors de compétitions internationales majeures dans le passé et qui compétitionne maintenant pour une université américaine. L'athlète a aussi signé un engagement écrit qu'elle représentera le Canada internationalement durant les 12 prochains mois et qu'elle maintiendra le niveau de difficulté requis à tous les appareils

Résultats

1. Résultats (Notes E et D) du jour 1 et/ou jour 2 à Élite Canada (jusqu'à l'abandon) – top 5 est un avantage
2. Classement (ind. Multiple et appareils) aux Championnats canadiens de l'année précédente – top 8 est un avantage
3. Résultats aux compétitions internationales des 12 derniers mois

Autre

1. Évaluation positive par l'ECÉN ou désigné basée sur des compétitions et vidéos
2. Date attendue du retour à l'entraînement complet si plus de deux mois dans entraînement régulier

Formulaires

1. Formulaires / pétition complétés à 100%

2. L'information fournie sur le certificat médical; dactylographié (pas à la main) par un médecin indiquant la nature de la blessure, le protocole de récupération et la date attendue du retour partiel et complet à l'entraînement

24 4 CHANGEMENT DU STATUT ET/ OU TRANSFERT DE CATÉGORIE DANS LE PROGRAMME NATIONAL

- a) Si une athlète désire abandonner son statut HP et transférer à une catégorie du programme National, l'entraîneur doit soumettre une demande écrite au GP GAF. La demande doit inclure :
 - Signature d'un parent ou tuteur légal si l'athlète a moins de 18 ans
 - Recevoir la demande au plus tard le 1^{er} avril
- b) Aucune demande ne sera considérée après le 1^{er} avril
- c) Le transfert peut être accepté un maximum d'une fois dans sa carrière gymnique. La demande ne sera pas acceptée pour une athlète brevetée ou membre de l'équipe nationale.
- d) L'athlète conservera son statut HP jusqu'au 31 décembre de l'année en considération sauf si sa demande est acceptée ou si l'athlète prend sa retraite.

3. COMPÉTITIONS NATIONALES GAF

3.1 1 COMPÉTITIONS NATIONALES GAF

Les compétitions suivantes doivent suivre les règlements de Gymnastique Canada.

- Élite Canada
- Championnats canadiens
- Activités de sélection ou similaires
- Jeux du Canada

Les règlements pour les Jeux du Canada sont disponibles dans l'information technique pour les Jeux développés par GymCan avec les OPT aux 4 ans.

3.1.1 RÈGLEMENTATION EN EFFET

Le programme HP suit les règles FIG et les documents HP. Le PCC suit le code « Developmental program » de USAG et les modifications canadiennes du manuel du PCC.

32 2 INSCRIPTION POUR ÉLITE CANADA ET LES CHAMPIONNATS CANADIENS

3.2.1 INSCRIPTION DES ENTRAÎNEURS

- a) Pour les catégories N9 et N10, un OPT peut inscrire 2 entraîneurs d'équipe dans chaque catégorie et un maximum de 1 entraîneur par athlète inscrit.
- b) Pour la catégorie Novice, un OPT ou club peut inscrire 1 entraîneur par athlète individuel avec un maximum de 2 entraîneurs par club

- c) Pour les catégories Junior et Senior, un OPT ou club peut inscrire 2 entraîneurs personnels par athlète avec un maximum de 3 entraîneurs par club. Si un club a plus de 6 athlètes, il peut inscrire un maximum de 4 entraîneurs.
- d) Un entraîneur qui désire avoir accès aux aires d'entraînement et de compétition aux compétitions nationales GAF doit être certifié Compétition Développement du PNCE. Un entraîneur employé à temps plein pour un organisme basé à l'extérieur du Canada est exempté de cette règle.
- e) Un entraîneur qui réside au Canada qui désire participer aux compétitions nationales GAF doit :
 - Être membre en règle de son OTP (selon sa province de résidence)
 - Membre en règle (sans sanction actuelle) de son OPT
- f) Un entraîneur qui désire participer à tout événement GymCan doit répondre aux exigences de sport sécuritaire de GymCan avant la compétition. Il doit aussi répondre à toutes les exigences de son OPT.

33 3 ACCÈS AUX AIRES DE COMPÉTITION, D' ENTRAÎNEMENT ET D' ATTENTE

33.1 . 1 ACCÈS AU GYMNASSE D' ENTRAÎNEMENT

Le nombre d'entraîneurs inscrits dans le gymnase d'entraînement n'est pas limité. Par contre, l'entraîneur doit être accrédité par le comité organisateur et avoir son accréditation sur lui.

33.2 . 2 ACCÈS AU PLATEAU DE COMPÉTITION (PRÈS DES ENGINES)

- a) Un entraîneur peut être avec l'athlète qui compétitionne et un entraîneur peut être avec le prochain athlète. L'entraîneur doit avoir son accréditation sur lui.
- b) Aux barres, deux entraîneurs peuvent être présents pour ajuster les barres, placer les matelas et le tremplin.
- c) Lorsque la lumière est verte ou que le juge donne le signal (début de la routine de l'athlète) :
 - Au saut, un entraîneur peut se placer près de la table de saut et un près du numéro de saut
 - Aux barres, un entraîneur peut se placer près de l'appareil pour aider et retirer le tremplin. Le juge D1 pourrait permettre à un deuxième entraîneur de se placer près de l'appareil pour retirer le tremplin si de l'aide est requise pour l'élément qui suit l'entrée.
 - Au sol, deux entraîneurs sont permis si les matelas doivent être bougés dans différents coins dans une courte période de temps.
 - À tous les appareils, un seul entraîneur peut parler à l'athlète (lorsque deux entraîneurs sont permis)
- d) En cas d'infraction, l'entraîneur recevra un avertissement verbal du Juge en chef canadien, Juge en chef de compétition, GP ou Gestionnaire de plateau. Si l'avertissement est ignoré, une déduction pourrait s'appliquer à la note finale de la gymnaste ou de l'équipe en utilisant la déduction appropriée du code pour violation et comportement antisportif (PCC et FIG).

3.33 . 3 AIRES D'ATTENTE, TABLE DE DIRECTION TECHNIQUE, ENTRAÎNEMENT

- a) Des aires désignées d'attente GAF sur le site de compétition assureront de l'espace suffisant pour les athlètes et entraîneurs en attente et réduiront la distance entre l'appareil et l'aire d'attente.
- b) Cette aire devra toujours être propre. Les manteaux et bottes devront être rangés à un autre endroit.
- c) Un maximum de 1 entraîneur par athlète par province peut être dans l'aire d'attente pour les compétitions d'équipe N9 et N10
- d) Un maximum de 2 entraîneurs par athlète HP est permis selon les lignes directrices d'inscription
- e) Pour toutes les catégories HP : 2 entraîneurs par athlète avec un maximum de 3 entraîneurs par club. Maximum de 2 entraîneurs sur le plateau de compétition et 1 entraîneur dans l'aire d'attente
Note : Il y a une différence entre l'inscription (accréditation) et l'accès à l'aire d'attente. Les entraîneurs accrédités pour une catégorie spécifique ne pourront pas nécessairement être dans l'aire d'attente pour une autre catégorie, selon le nombre maximal d'entraîneurs permis.
- f) Lorsqu'applicable, le remplacement des entraîneurs dans l'aire d'attente (tague) est permis pourvu que le maximum d'entraîneur soit respecté. La tague aura lieu selon les procédures établies par le GP et le comité organisateur. En cas d'infraction, le(s) entraîneur(s) devront quitter le plateau de compétition et l'aire d'attente.
- g) Pour les Championnats canadiens, le personnel médical, chef, et un employé additionnel (gestionnaire ou chaperon) des OPT pourront avoir accès à l'aire d'attente, lorsque nécessaire pour accomplir leurs tâches. Ils n'auront pas accès au plateau de compétition, sauf en cas de circonstance exceptionnelle.

34 4 RESPONSABILITÉS DES OPT ET DES CLUBS

- a) Les OPT et Clubs* sont responsables de la sécurité et de la conduite de leurs entraîneurs, juges et personnel de soutien lors des Championnats canadiens et Jeux du Canada. Ces exigences incluent le respect de :
 - Politiques, règlements, directives et code d'éthique et de conduite de GymCan
 - Règlements des Jeux du Canada (pour les Jeux du Canada)
 - Code de conduite et règlements des OPT
 - Directives du comité organisateur

*vous référer aux règlements de votre OPT pour les responsabilité et gestion des événements individuels

- b) L'OPT est responsable de la mise en place de la politique des uniformes de compétition pour les délégations qui participent aux Championnats Canadiens. Cette politique doit être conforme avec les règlements associés à la compétition (FIG ou PCC selon la catégorie). Pour les Championnats canadiens, tous les membres des délégations, incluant les membres de l'équipe nationale, devront porter l'uniforme de leur OPT. Exception : les membres de l'équipe nationale DOIVENT porter le maillot (athlète) ou survêtement (entraîneurs) lors du jour 2 aux Championnats Canadiens. À Élite Canada, les membres de l'ÉN devront porter le survêtement de l'ÉN et les athlètes devront porter des maillots de l'ÉN pour l'échauffement et la compétition.

- c) Le Club est responsable de la sécurité et de la conduite de leurs athlètes, entraîneurs et équipe de soutien lors d'Élite Canada et toute activité de sélection. Ces exigences incluent le respect de :
- Politiques, règlements, directives et code d'éthique et de conduite de GymCan
 - Directives du comité organisateur

35 5 PROCÉDURES DE COMPÉTITION

35.1 .1 GÉNÉRALITÉS

Horaires de compétition

- a) Un échauffement de compétition GAF ne peut pas débuter avant 8 h**. Les appareils de compétition doivent se terminer au plus tard à 21 h 15. La cérémonie de remise de récompenses peut débuter après 21 h 15.
** une exception peut être faite par le GP
- b) Lorsque le format d'échauffement FIG est utilisé, il ne sera pas demandé aux athlètes d'attendre en ligne pour plus de 10 minutes entre la fin de la période d'échauffement et le début de la compétition. Un format spécial peut être utilisé pour les finales d'appareil, mais le format doit être conçu pour assurer la performance optimale des athlètes.
- c) Pour toutes les catégories, il ne sera pas demandé aux athlètes d'attendre en ligne plus de 5 minutes avant le début de la cérémonie de remise des récompenses.

Abandon – partiel ou total

- a) L'entraîneur de l'athlète doit informer le GP ou Juge en Chef canadien de tout abandon le plus rapidement suite à la prise de la décision.
- b) Une athlète qui abandonne à tous les appareils n'apparaîtra pas sur la feuille des résultats
- c) Une athlète qui ne compétitionne pas à tous les appareils, mais qui n'abandonne pas complètement n'a pas à toucher l'appareil ou faire de salut au juge D1. Par contre, l'entraîneur doit informer le juge D1 lors de l'annonce de l'ordre de passage pour l'appareil spécifique. L'athlète qui ne compétitionne pas à un appareil ne recevra pas de zéro comme note finale. Il ne sera rien inscrit ou --- sera inscrit sur la feuille des résultats.

36 6 ÉLITE CANADA

36.1 .1 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

1. D'identifier les athlètes Senior, Junior et Novice HP pour l'année de compétition
2. D'offrir une opportunité de compétition de niveau national pour le développement des athlètes
3. De classer les athlètes faisant partie du système afin d'avoir accès au:
 - Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada – Brevets
 - Statut de l'équipe nationale ou Espoir
4. Partie du processus de sélection pour les compétitions internationales

3.62 . 2 ADMISSIBILITÉ

- a) Toutes les athlètes ayant complété le processus d'inscription peuvent participer à Élite Canada
- b) Les entraîneurs sont encouragés à baser leur décision d'inscription des athlètes selon les standards du [processus d'octroi des brevets](#). Les athlètes inscrites devraient présenter toutes les exigences de composition minimales.
- c) Si les entraîneurs ont besoin d'aide supplémentaire ou ont des questions sur une possible inscription, ils peuvent contacter :
 - a. ECÉN pour les Senior : David Kikuchi (dkikuchi@gymcan.org)
 - b. CÉN pour Junior et Novice : Lorie Henderson (lhenderson@gymcan.org)
- d) Les OTP peuvent être l'hôte d'une compétition optionnelle, sélection ou camp avant Élite Canada afin d'aider les athlètes et entraîneurs pour la prise de la décision
- e) Les clubs peuvent inscrire directement leurs athlètes et entraîneurs à Élite Canada.

3.63 . 3 FORMAT

- a) Le programme de la compétition est composé de deux jours de concours individuel multiple.
- b) Pour la catégorie Novice, les 32 meilleures athlètes du concours individuel multiple du jour 1 pourront participer au jour 2
- c) Pour la catégorie Junior, un maximum de 32 athlètes est admissible à participer au jour 2 selon les résultats du jour 1 :
 - i. Les 18 meilleures athlètes au concours individuel multiple
 - ii. Toute athlète ayant terminé dans les 3 premières à un appareil. Elles pourront participer à tous les appareils lors du jour 2.
 - iii. Si le maximum d'athlètes n'est pas atteint suite à i. et ii., les prochaines athlètes au concours multiple accéderont au jour 2 (19^e, 20^e...) jusqu'à ce que le maximum soit atteint.
- d) Pour la catégorie Senior un maximum de 32 athlètes est admissible à participer au jour 2 selon les résultats du jour 1 :
 - i. Les 14 meilleures athlètes au concours individuel multiple
 - ii. Toute athlète de l'ÉN ou Espoir qui n'a pas pu participer au jour 1 (maladie, blessure, engagements NCAA...) et qui a fourni une confirmation écrite au GP de sa participation au jour 2 au maximum d'une heure suite à la fin de la compétition du jour 1
 - iii. Toute athlète qui a terminé dans les 8 meilleures à un appareil (considération pour le meilleur saut)
 - iv. Toutes les autres athlètes en ordre de classement au concours individuel multiple (même si elles n'ont pas compétitionné à tous les appareils). En cas d'égalité pour la dernière place, toutes les athlètes pourront participer au jour 2
 - v. Si les 32 places ne sont pas remplies, les places restantes iront aux athlètes inscrites qui n'ont pas pu faire (ou terminer) la compétition du jour 1 (maladie, blessure). Si un bris d'égalité doit être effectué, le GP et Chefs 2020 décideront selon les performances passées. Les entraîneurs doivent informer le GP par courriel au maximum d'une heure suite à la fin du jour 1 si leur athlète veut être considéré pour le jour 2.

- e) Le classement au concours individuel multiple et par appareils est déterminé selon le résultat cumulatif des deux jours de compétition. Le classement du saut est déterminé selon les règles du manuel HP selon chaque catégorie.

364 . 4 TIRAGE AU SORT ET ASSIGNATION AUX VAGUES POUR LE JOUR 1

- a) Si 40 athlètes ou moins sont inscrites, il y aura 4 ou 5 groupes d'un maximum de 8 athlètes. Le tirage au sort sera effectué selon 3.6.5
- b) Si le nombre d'athlètes projeté est de plus de 40 (5 groupes de 8), il y aura deux vagues de compétition. La deuxième vague inclura 24 athlètes. La première vague, qui aura lieu plutôt dans la journée, inclura les athlètes restantes.
Senior et Junior : les athlètes de l'équipe nationale Senior, Junior et Jeunesse seront placées en priorité dans la vague 2. Les athlètes Senior et Junior HP seront par la suite sélectionnées par tirage au sort pour combler les places restantes. Toutes les autres athlètes seront dans la vague 1. Si une place devient disponible dans la vague 2, les mêmes règles s'appliqueront pour déterminer quelle athlète sera dans la vague 2.
Novice : Les athlètes de l'équipe nationale, incluant les athlètes Espoir, suivi des athlètes Novice HP, seront placées en priorité dans la vague 2. Les athlètes restantes seront par la suite sélectionnées par tirage au sort pour combler les places disponibles. Toutes les autres athlètes seront dans la vague 1. Si une place devient disponible dans la vague 2, les mêmes règles s'appliqueront pour déterminer quelle athlète sera dans la vague 2.
- c) Lorsque les gymnastes obtiennent leurs vagues, un tirage au sort effectué avant la compétition par GymCan afin de déterminer leur premier appareil. Les athlètes d'un même club débiteront à un maximum de 2 appareils par session, en autant qu'elles ne composent pas 50% ou plus d'un groupe. Si c'est le cas, elles seront séparées en 3 appareils. Le numéro de tirage déterminera le premier appareil.

365 . 5 ORDRE DE ROTATION POUR LE JOUR 1 ET TIRAGE AU SORT POUR LE JOUR 2

- a) Si le plus gros groupe de la session est composé de 7 athlètes ou moins, la gymnaste qui était la première à un appareil sera placée à la fin du groupe pour le prochain appareil. Si le plus gros groupe de la session est composé de 8 athlètes ou plus, les 2 premières gymnastes d'un appareil seront placées à la fin du groupe pour le prochain appareil, pour tous les groupes.
- b) Les gymnastes peuvent être changées de groupes en cas de déséquilibre significatif (± 2 gymnastes) dans un (ou plus) groupe(s) – avant la qualification. Le tirage au sort déterminera quelle gymnaste changera de groupe. La gymnaste ayant changé de groupe prendra la place de la gymnaste ayant abandonné (lorsque possible).
- c) Pour le jour 1 de toutes les catégories, le numéro du tirage au sort déterminera aussi l'ordre de passage dans un groupe pour le 1^{er} appareil.
- d) Pour le jour 2, les athlètes seront divisées entre les appareils selon le processus de qualification du jour 1 et le nombre d'athlètes qui participeront à la session. Les meilleures athlètes débiteront au saut, le 2^e groupe aux barres, le 3^e à la poutre et le dernier au sol. Un tirage aléatoire déterminera l'ordre de passage dans le groupe pour le premier appareil.
- e) En cas d'égalité, la gymnaste avec le plus grand total de note D sera considérée classée plus haut. Si l'égalité subsiste, un tirage déterminera la gymnaste classée plus haut.
- f) Deux gymnastes substituts seront identifiées. La première gymnaste pourra se réchauffer avec le groupe d'athlète qui s'échauffera en premier au saut.

3.6.6 . 6 RÉCOMPENSES

	Ind. multiple	Finales d'appareils
Novice	Top 8	Top 8
Junior & Senior	Top 8	Top 3

- Les entraîneurs des médaillées seront annoncés pour le concours individuel multiple
- Les entraîneurs des médaillées d'or seront annoncés pour les appareils
- Au moment de l'inscription, les clubs peuvent inscrire jusqu'à 3 entraîneurs pour chaque athlète. Les entraîneurs seront seulement annoncés s'ils étaient sur la liste au moment de l'inscription.

3.7 7 CHAMPIONNATS CANADIENS

3.7.1 . 1 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

1. D'offrir une opportunité de compétition de niveau national pour le développement des athlètes
2. Classer les participantes au niveau national et déclarer des championnes :
 - a. Équipes, Ind. multiple et appareils pour les catégories N9 et N10
 - b. Ind. multiple et appareil pour les catégories Novice, Junior, Senior
3. Classer les athlètes HP dans le système afin d'avoir accès :
 - a. Au programme d'aide aux athlètes de Sport Canada – Brevets
 - b. Au statut de l'Équipe nationale et Espoir
 - c. Aux compétitions internationales (ÉN et Espoir) et camps d'entraînement

3.7.2 . 2 CATÉGORIES

- a) Il y aura des compétitions pour les catégories suivantes :

Programme compétitif Canadien

- Niveau 9 (11-14 ans)*
- Niveau 9 (15 ans et plus)*
- Niveau 10 (12-15 ans)*
- Niveau 10 (16 ans et plus)*

*voir le manuel PCC pour les années de naissance

Programme haute performance :

- Novice
- Junior
- Senior

- b) Une athlète peut participer dans une seule catégorie

3.73 . 3 PARTICIPATION
3.7.3.1 ÉQUIPE JO 9 ET JO 10

- a) Une équipe est composée d'un minimum de 3 (trois) athlètes et un maximum de 6 (six) athlètes dans chaque catégorie
- b) Toutes les athlètes qui ne sont pas désignées comme membres d'une équipe OPT compétitionneront comme athlètes individuelles
- c) Chaque OPT déterminera l'ordre de passage dans son équipe. L'ordre doit être soumis au directeur de compétition avec le formulaire requis au plus tard 24 heures avant le début de l'échauffement pour la vague respective de la catégorie. Autrement, le directeur de compétition déterminera l'ordre de passage.
- d) Toutes les athlètes peuvent participer à tous les appareils et sont admissibles au classement au concours individuel multiple et aux finales d'appareils.

3.74 . 4 FORMAT DE COMPÉTITION POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS

	Jour 1	Jour 2	Récompenses	Prix spécial
PCC	- Équipe (dans chaque catégorie, 6 athlètes compétitionnent, les 3 meilleures notes comptent pour le total d'équipe) - Qualification pour le jour 2	- Finale au concours individuel multiple - Finale aux appareils	- Top 3 – Équipe - Top 8 – Ind. multiple - Top 8 – Chaque appareil	Récompense pour la meilleure chorégraphie au sol pour toutes les catégories
HP	Concours ind. multiple et appareils jour 1	Concours ind. multiple et appareils jour 2	- Top 8 – Ind. multiple - Top 8 – Chaque appareil pour Novice - Top 3 – Chaque appareil pour Junior et Senior	- Récompense pour la meilleure chorégraphie au sol pour toutes les catégories - Athlète de l'année Junior et Senior - Entraîneur de l'année Junior et Senior

- Les entraîneurs des médaillées seront annoncés pour le concours individuel multiple
- Les entraîneurs des médaillées d'or seront annoncés pour les appareils
- Au moment de l'inscription, les clubs peuvent inscrire jusqu'à 3 entraîneurs pour chaque athlète. Les entraîneurs seront seulement annoncés s'ils étaient sur la liste au moment de l'inscription.

3.7.4.1 TIRAGE AU SORT – PCC, JOUR 1

- a) Les groupes de compétitions seront formés selon le nombre d'équipes provinciales et de gymnastes individuelles. Les équipes de 4 ou moins seront combinées avec des gymnastes individuelles ou équipes avec 4 athlètes ou moins.
- b) Un tirage au sort déterminera la subdivision et l'appareil de départ pour toutes les équipes et athlètes individuelles.

- c) Un OPT qui débute l'échauffement général avec 3 athlètes ou plus est considérées avoir une équipe même si moins de 3 athlètes ont compétitionné.
- d) Pour l'ordre de passage, un groupe mixte d'équipe et athlètes individuelles ou deux équipes descendra par province pour le prochain appareil. L'ordre des équipes pour les gymnastes individuelles à chaque appareil est déterminé par la province, tel que décrit ci-dessus.

3.7.4.2 TIRAGE AU SORT – PCC, JOUR 2

- a) Les athlètes qualifiées seront divisées en quatre groupes égaux selon leur classement après la finale par équipe. Les meilleures gymnastes débiteront au saut. Le 2^e groupe débitera aux barres, le 3^e à la poutre et le 4^e au sol.
- b) Le tirage ci-dessous déterminera l'ordre de passage dans un groupe pour le premier appareil.
- c) L'ordre du jour 2 sera :

SAUT		BARRES		POUTRE		SOL	
Rang I.M	Ordre	Rang I.M	Ordre	Rang I.M	Ordre	Rang I.M	Ordre
1	2	7	4	13	1	19	2
2	5	8	1	14	3	20	5
3	1	9	6	15	4	21	1
4	3	10	3	16	5	22	3
5	6	11	5	17	2	23	6
6	4	12	2	18	6	24	4

- a) En cas d'égalité pour la participation ou l'ordre d'un groupe, la gymnaste avec la plus haute note de départ totale lors du jour 1 sera considérée classée plus haut. Si l'égalité subsiste, un tirage au sort déterminera quelle gymnaste sera classée plus haut.
- b) Les athlètes supplémentaires (top 3 absolu aux appareils et meilleure d'un OPT) seront divisées entre les appareils par le GP.
- c) Les athlètes substitués pourront se réchauffer durant l'échauffement général. Un remplacement peut être effectué pour blessure ou maladie jusqu'à la fin de la période d'échauffement.

3.7.4.3 PCC – PARTICIPATION AU JOUR 2

- a) L'admissibilité à la participation au jour 2 (finale au concours individuel multiple et appareils) pour toutes les catégories d'âges N9 et N10 sera déterminée par les résultats du jour 1 en suivant les critères suivants :
 - i. Le top 24 de chaque catégorie se qualifiera pour la finale au concours individuel multiple et appareils
 - ii. Toute athlète qui termine dans les 3 meilleures à un appareil pourra participer au jour 2 à cet appareil seulement
 - iii. L'athlète classée en premier d'un OPT qui n'a pas au moins une athlète qualifiée pourra participer au jour 2 si elle a obtenu au moins une note de plus que 0 durant la finale par équipe
- b) En cas de blessure, pour chaque catégorie :

- i. Si l'athlète classée en premier d'un OPT est blessée, elle sera remplacée par la deuxième athlète de l'OPT
- ii. Si la 2^e ou 3^e athlète est déjà qualifiée pour la finale, sa place sera donnée à la prochaine athlète au concours individuel multiple de la finale par équipe.
- c) En cas d'égalité, toutes les athlètes en égalité pour la dernière place suite à la finale par équipe sont admissibles à participer à la finale.
- d) Les notes de la finale par équipe ne seront pas utilisées lors de la finale au concours individuel multiple et appareils

3.7.4.4 TIRAGE AU SORT POUR LE PROGRAMME HP

- a) Un tirage au sort effectué avant la compétition par GymCan afin de déterminer leur premier appareil. Les athlètes d'un même club débiteront à un maximum de 2 appareils par session, en autant qu'elles ne composent pas 50% ou plus d'un groupe. Si c'est le cas, elles seront séparées en 3 appareils. Le numéro de tirage déterminera le premier appareil.

3.75 .5 ORDRE DE ROTATION POUR LE JOUR 1 ET TIRAGE AU SORT POUR LE JOUR 2

- a) Si le plus gros groupe de la session est composé de 7 athlètes ou moins, la gymnaste qui était la première à un appareil sera placée à la fin du groupe pour le prochain appareil. Si le plus gros groupe de la session est composé de 8 athlètes ou plus, les 2 premières gymnastes d'un appareil seront placées à la fin du groupe pour le prochain appareil, pour tous les groupes.
- b) Les gymnastes peuvent être changées de groupes en cas de déséquilibre significatif (± 2 gymnastes) dans un (ou plus) groupe(s) – avant la qualification. Le tirage au sort déterminera quelle gymnaste changera de groupe. La gymnaste ayant changé de groupe prendra la place de la gymnaste ayant abandonné (lorsque possible).
- c) Pour le jour 1 de toutes les catégories, le numéro du tirage au sort déterminera aussi l'ordre de passage dans un groupe pour le 1^{er} appareil.
- d) Pour le jour 2, les athlètes seront divisées entre les appareils selon le processus de qualification du jour 1 et le nombre d'athlètes qui participeront à la session. Les meilleures athlètes débiteront au saut, le 2^e groupe aux barres, le 3^e à la poutre et le dernier au sol. Un tirage aléatoire déterminera l'ordre de passage dans le groupe pour le premier appareil.
- e) En cas d'égalité, la gymnaste avec le plus grand total de note D sera considérée classée plus haut. Si l'égalité subsiste, un tirage déterminera la gymnaste classée plus haut.

4.0 UNIFORMES

Tous les juges, entraîneurs et athlètes doivent avoir un habillement approprié sur le plateau de compétition.

4.1 1 JUGES ET ENTRAÎNEURS

- Juges : tel que stipulé par la réglementation FIG
- Entraîneurs : t-shirt ou polo du club/province avec pantalons de survêtement (pleine longueur ou $\frac{3}{4}$) avec ou sans manteau de survêtement. Les entraîneurs doivent porter des espadrilles.
- Pénalités : entraîneurs – refusés sur le plateau de compétition / Juges – ne pourront pas juger

4.2 2 ATHLÈTES

L'uniforme approprié doit être porté durant toutes les compétitions.

- Les gymnastes doivent suivre les règlements du Code de points actuel FIG, sauf si indiqué autrement ci-dessous ou dans le manuel du programme respectif.
- Durant les compétitions par équipe, les gymnastes d'un même club/province doivent porter le même maillot.
- Durant toutes les compétitions GymCan, les gymnastes peuvent porter des shorts, capris ou leggings, faisant partie de leur uniforme.
 - o Doivent être collés à la peau (moulant)
 - o Peuvent être de la même couleur que le maillot ou noirs (en harmonie avec le maillot)
 - o Selon les directives de la FIG, un logo du manufacturier d'au maximum 30 cm carré peut être visible sur les shorts/capris/leggings
- Les athlètes peuvent faire un choix individuel pour le port des shorts/capris/leggings, que ce soit lors d'une compétition individuelle ou par équipe.